SYNTHESE DU RAPPORT SUR

« Le devenir professionnel des membres de l'École française de Rome. 1974-2004 »

effectué par Annie et Gabriel Verger avec l'aide technique de Julien Cavero (pour les traitements cartographiques et statistiques), par Catherine Virlouvet

Le contexte.

Une question souvent posée par la tutelle concerne l'apport d'un séjour à l'EFR dans la carrière d'un membre. C'est pour tenter d'y voir plus clair que j'ai confié une enquête sur le devenir professionnel des membres à Annie Verger (docteur en histoire de l'art et en sociologie) et Gabriel Verger, tous deux auteurs d'un *Dictionnaire biographique des pensionnaires de l'Académie de France à Rome (1666-1968)*, paru en 2011 et d'un rapport sur le devenir des pensionnaires de cette même académie, réalisé dans les années 1990 à la demande du directeur de l'époque, Bruno Racine.

Notre choix s'est porté sur la période allant de 1974 à 2004. La date de départ correspond au décret de 1974 (création d'un Conseil scientifique et d'un Conseil d'Administration, du système des bourses, des trois sections Antiquité, Moyen Âge, Époques moderne et contemporaine). Le terme en 2004 permet d'évaluer l'insertion professionnelle des membres avec un recul de 10 ans.

L'enquête.

Elle a duré environ 18 mois (automne 2012, fin de l'hiver 2014) et a porté sur 185 membres sortis de l'EFR au cours de ces trente années. Elle repose sur les éléments suivants :

- dépouillement d'un questionnaire établi à frais nouveaux pour cette enquête (ci-dessous en annexe 1), qui a eu un taux de réponses de 52,3% ;
- exploitation d'un questionnaire prosopographique établi en 2001 dans le cadre de travaux préparatoires à une histoire de l'EFR, dont les résultats n'avaient jamais été analysés. Ce questionnaire avait obtenu un taux de retour de 68,45% ;
- consultation des archives de l'EFR, en particulier les rapports remis à l'AIBL entre 1974 et 2004, les textes officiels, les annuaires des membres et les ouvrages publiés sur l'histoire de l'EFR[1] ;
- entretiens oraux avec plusieurs anciens membres, ancien personnel, collègues d'universités italiennes ;
- consultations sur internet

A l'issue de cette enquête un rapport de 178 pages comprenant 10 cartes, 21 tableaux et graphiques et 3 diagrammes, m'a été remis.

[1] Catalogue de l'exposition sur *L'École française de Rome (1875-1975)* organisée aux archives de France et à l'EFR à l'occasion de son centenaire en 1975 ; Ch. Pietri, Ph. Boutry et alii, La Scuola francese di Roma, dans Speculum Mundi. Roma centro internazionale di ricerche umanistiche, Unione internationale degli istituti di archaeologia, storia e storia dell'arte in Roma, Roma, 1992, p. 215-237 ; ouvrage *« A l'école de toute l'Italie ». Pour une histoire de l'École française de Rome*, CEF 431, Rome, 2010

Le contenu du rapport et ses enseignements

Il se compose de quatre parties.

La première est consacrée à l'analyse des données sociodémographiques issues des deux questionnaires et des archives de l'EFR. L'enquête a permis de souligner une diversité des origines sociales et géographiques des membres au cours de cette période sans doute plus grande qu'on ne l'aurait pensé a priori. Au plan des origines sociales, si 100 des 185 pères de membres se classent dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures (dont 31% de professeurs et professions scientifiques), le paysage est beaucoup plus diversifié et équilibré entre les différentes catégories socio-professionnelles quand on remonte à la génération des grands parents[2]. Quant aux résultats sur les origines géographiques, ils battent en brèche certaines idées reçues et tempèrent le poids prêté à Paris : le lieu de naissance fait ressortir une grande diversité[3] qui peut être d'ailleurs parfois le fait du hasard, et la carte sur les lycées dans lesquels les anciens membres ont effectué leurs classes préparatoires est particulièrement intéressante parce qu'elle montre l'importance de certaines villes de provinces à côté du pôle parisien.

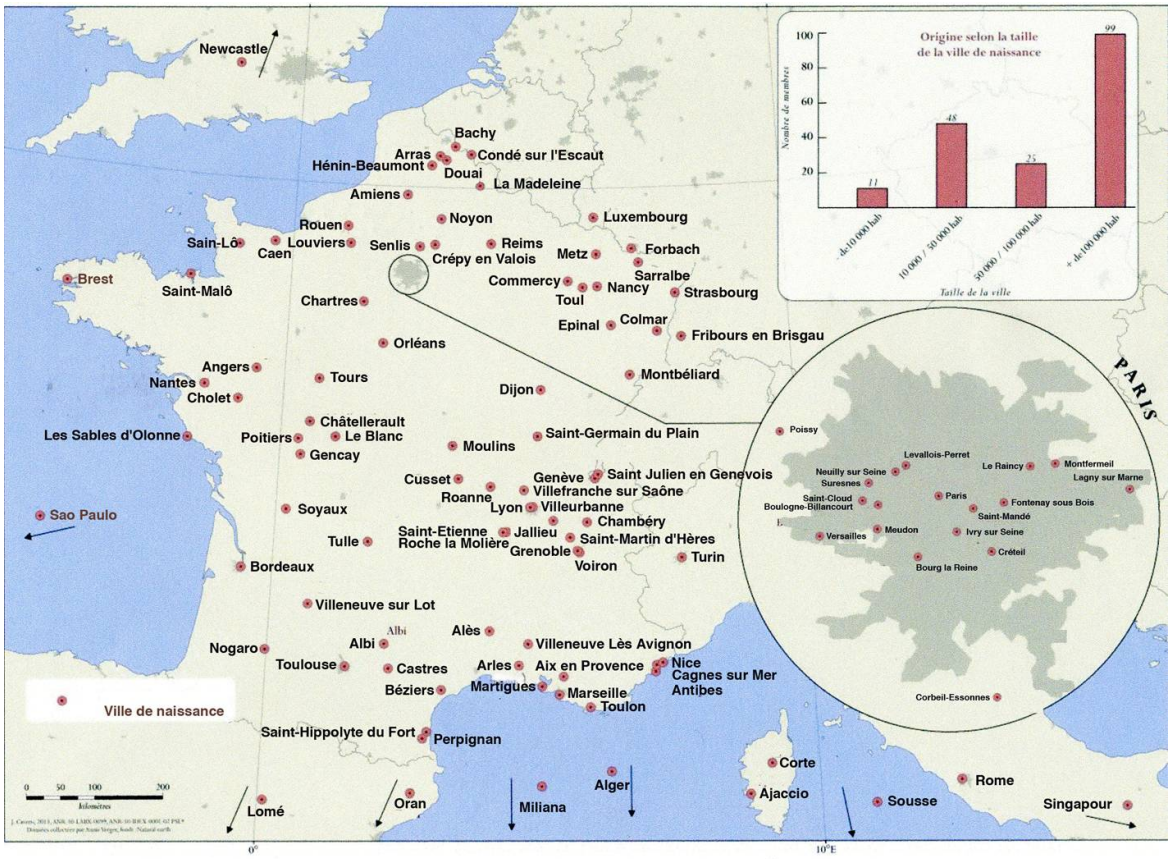

Lieux de naissance des membres de l'EFR 1974-2004

Elle met aussi en évidence la faible place ou l'absence de certaines régions telles l'ouest ou le centre est. Enfin cette partie confirme un fait attendu : les futurs membres de cette génération, comme leurs prédécesseurs, sont parmi les très bons élèves de leurs lycées et les très bons étudiants de leur université, avec un passage fréquent (pour la moitié environ) par les ENS en particulier l'ENS Ulm-Sèvres (32%), et par l'École des Chartes pour un peu moins de 10%.

---

[2] 26,5% appartiennent à ce que les sociologues appellent la classe supérieure, 27,4% à la classe moyenne et 23,4% à la classe inférieure.

[3] Paris et l'Île de France 29% ; villes de plus de 100000 hab. 37,3% ; villes entre 50000 et 100000 habitants 8,2% ; villes entre 10000 et 50000 habitants 19,5% ; villes de moins de 10000 habitants et villages 6%

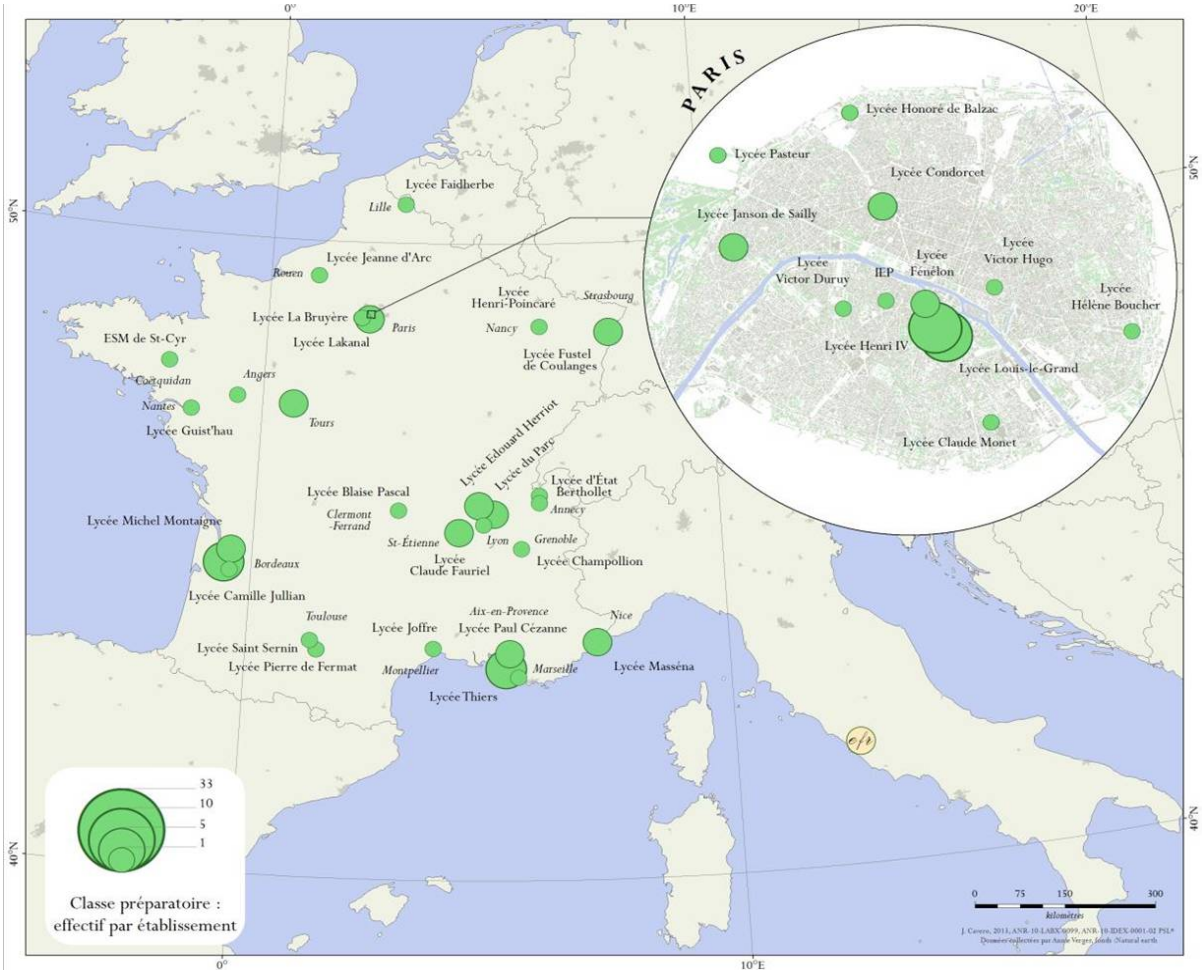

Classes préparatoires des membres de l'EFR : effectif par établissement

Le chapitre suivant est consacré au séjour des membres à l'EFR. On en retiendra une idée forte : les réponses soulignent comme un privilège remarquable la liberté d'esprit dont disposent les membres au cours de leur séjour. Cette liberté féconde est reconnue et plébiscitée par toutes les générations qui se sont succédées au cours des trente années sur lesquelles portait l'enquête, quels que soient les devoirs qui s'attachaient à la fonction de membre, dont certains sont les mêmes sur toute la période (le mémoire à remettre à l'AIBL, l'article) et dont d'autres ont varié au cours du temps (avancement ou achèvement de la thèse, projet post-doctoral, participation à des projets collectifs, etc.). Il y a là un enseignement à tirer pour la conduite de l'établissement : préserver dans toute la mesure du possible cette liberté studieuse qui constitue un socle solide pour toute une vie de recherche ensuite. Au-delà de ce sentiment d'ensemble, le séjour a été jugé très utile par la majorité des répondants pour l'ensemble des questions posées : réalisation du projet de recherche (85% de très satisfaits et 18% de satisfaits) ; amélioration de la thèse (85% de très satisfaits, 8% de satisfaits), apprentissage du métier de chercheur (70% de très satisfaits, 20% de satisfaits), ouverture de nouvelles perspectives (68% de très satisfaits, 26% de satisfaits), connaissance des milieux italiens (66% de très satisfaits, 29% de satisfaits), établissement de relations professionnelles avec l'Italie (63% de très satisfaits, 29% de satisfaits), meilleure visibilité personnelle (54% de très satisfaits, un tiers de satisfaits).

La troisième partie, au cœur du sujet sur le devenir professionnel des membres dans les dix années qui suivent leur sortie, montre le bénéfice que ces derniers tirent de leur séjour par la suite. Leur carrière est analysée à partir des temps d'attente entre chaque étape décisive (titularisation, changement de statut). Le tableau qui permet de visualiser ces évolutions (voir en annexe 2) ne manque pas d'intérêt : sur les trente années enregistrées, 60% des membres ont obtenu un poste de titulaire dans l'enseignement supérieur, la recherche ou la conservation dès leur sortie de l'EFR. Sur trente ans se dessinent des évolutions qui reflètent globalement les

évolutions des recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche : de 1974 à la seconde moitié des années 1980, 46% des sorties se font vers le second degré ou des postes temporaires dans le supérieur, alors que cette situation ne concerne plus que 28% des membres sortants à partir de la fin des années 1980 (membres entrés à partir de 1986) et jusqu'en 2004.

Si on exclut un nombre très restreint de membres qui ne sont pas en position de titulaire du supérieur ou de la recherche dix ans après leur sortie (choix personnels de parcours de vie, réorientations, etc.), la durée d'attente maximale dans le second degré ou sur des postes temporaires est de sept ans. Les attentes de longue durée se situent toutes dans la première période. A partir de la fin des années 1980, ce délai n'est pas supérieur à trois ans. Ces données sont à interpréter à la lumière des évolutions de ces trente ans : un début de période au cours de laquelle les postes mis au concours dans l'enseignement supérieur et la recherche sont peu nombreux et le retour vers l'enseignement secondaire plus valorisé en un temps où il n'existe pas de fracture nette entre enseignement universitaire et lycée ; un « âge d'or des maîtres de conférences » pour reprendre une expression utilisée par les auteurs du rapport, à partir de la fin des années 1980, avec un fort recrutement dans des universités dont le nombre d'étudiants explose, qui correspond aussi à l'époque de création des allocations de recherche pour doctorants et donc à une séparation nette d'avec l'enseignement de second degré dès les années du doctorat. On commence à sentir le déclin de cet âge d'or à partir du milieu des années 2000, il est plus net encore aujourd'hui, en raison de la baisse des effectifs étudiants et des difficultés financières des organismes publics, même si la présentation faite au CS de mars de la sortie des membres depuis 2004 a montré que les taux d'insertion immédiate ou à court terme des membres de l'EFR restent tout à fait satisfaisants, image confortée par les résultats de la campagne de recrutement 2014. Une carte des affectations universitaires des anciens membres 1974-2004 permet de montrer une répartition assez équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Dix ans après leur sortie, un peu plus de 10% des membres ont changé de statut pour devenir professeur d'université, directeur d'études ou de recherche, dans des délais qui oscillent entre trois et neuf ans après leur première titularisation (membres déjà maître de conférences exclus). Rattrapés par les charges d'enseignement et d'administration, les anciens membres ne paraissent guère plus rapides que la moyenne de leurs collègues dans la réalisation d'un doctorat d'État au début de la période, d'une HDR par la suite, qui leur permettent de changer de statut. Selon une statistique nationale établie en 2012[4], les maîtres de conférences devenant professeurs présentent une ancienneté moyenne de 12 ans et un mois dans le statut de maîtres de conférences et l'âge moyen auquel sont recrutés les professeurs dans les disciplines littéraires est de 47 ans et huit mois. Cependant il faut nuancer ce constat : les 185 membres objets de l'enquête n'ont pas tous suivis la carrière la plus courante, celle des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Certains d'entre eux, chartistes pour beaucoup, sont devenus conservateurs de musées, de centres d'archives ou de bibliothèques, d'autres ont eu des responsabilités administratives en France ou à l'étranger qui les ont tenus éloignés de la recherche. Enfin certains, devenus maîtres de conférences, ont fait ensuite le choix de bifurquer vers d'autres carrières, par exemple la haute administration (deux entrées à l'ENA).

Le changement de statut est important, mais il ne résume pas à lui seul la richesse d'une carrière et l'apport d'un individu à la communauté scientifique à laquelle il appartient. La troisième partie du rapport souligne aussi combien la grande majorité des anciens membres gardent des liens avec l'EFR (85% d'entre eux y sont revenus). Mais ce qui est plus intéressant encore est que la majorité (55%) ont des rapports nourris, au long de leur carrière, avec l'Italie et plus généralement à l'international : séjours dans le cadre de programmes de recherches ou de fouilles, cotutelles de thèses, séjours plus longs comme professeur invité, expertises pour des instance internationales, installation définitive sur des postes dans des universités européennes ou américaines…

[4] Origine des enseignants chercheurs recrutés lors de la campagne 2012 (session synchronisée), DGRH A1-1
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-statistiques.html

La quatrième et dernière partie, plus courte, est consacrée aux réseaux tissés autour de l'EFR. Elle fait l'inventaire des acteurs qui ont eu au cours de cette période la plus forte interaction avec l'institution et montre la puissance du réseau des anciens dans le recrutement des membres.

Les annexes rassemblant certaines données fournies par les questionnaires et le dépouillement des rapports permettent également de montrer la richesse du travail accompli avant, pendant et après le passage par Rome : liste des revues dans lesquelles les membres ont publié des articles, liste des institutions fréquentées par les membres pendant leur séjour en Italie, cartes des chantiers de fouilles, en Italie et en Méditerranée sur lesquels sont intervenus les membres pendant et après leur séjour.

Conclusions : limites et perspectives.

Nous sommes bien conscients des limites de l'enquête telle qu'elle est présentée. Comme le soulignent certains collègues, les questions portant sur la sortie et le devenir des membres auraient mérité d'être plus nombreuses et plus fouillées. On peut regretter aussi que, pour les besoins de la comparaison sur trente ans, les carrières ultérieures des membres sortis au début de la période, depuis bien plus de dix ans, ne soient pas davantage prises en compte car le capital accumulé à l'EFR se fait sentir sur le parcours de toute une vie professionnelle. Cette enquête en appelle presque une autre, qui prendrait en compte un arc de temps plus ample permettant d'embrasser l'essentiel d'une carrière.
Par ailleurs, les statistiques effectuées sur trente ans ont tendance à induire des méprises dans l'interprétation des évolutions, parce que les changements connus par les institutions universitaires au cours de cette période rendent complexes les comparaisons. Prenons l'exemple de la sortie des membres : la première période considérée, touchant les promotions entrées entre 1974 et 1986, fait ressortir un temps d'attente parfois assez long avant l'accès aux fonctions de titulaires de l'ESR pour une part importante, quoique toujours minoritaire, de membres. Au seul examen des chiffres, les insertions dans la première période semblent plus difficiles qu'actuellement. Il faut nuancer fortement cette impression : les membres entrent alors plus jeunes (le déplacement progressif du tableau sur le curseur des âges est significatif), l'EFR est une étape vers la réalisation du doctorat d'Etat d'abord, elle est un lieu privilégié de réalisation du doctorat de troisième cycle puis d'université ensuite. Dans ces conditions ne pas être immédiatement titulaire de l'ESR en sortant de Rome ne prend pas le tour plus préoccupant qu'il revêt aujourd'hui où les membres entrent en moyenne plus âgés[5], doctorat en poche ou en voie rapide d'achèvement. La crispation actuelle sur la question de la sortie des membres tient aussi à une conjoncture d'ensemble qui laisse peu de place à des espoirs d'amélioration rapide, ce qui n'était pas le cas dans la première partie de la période étudiée. Malgré tout, il n'est pas inutile de constater que les difficultés (toutes relatives) rencontrées aujourd'hui ne sont pas nouvelles et dépendent de facteurs externes défavorables auxquels l'institution résiste en définitive assez bien, sans doute parce qu'elle poursuit une politique de recrutement fondée d'abord sur l'excellence scientifique et parce qu'elle apporte aux jeunes chercheurs qui y séjournent un enrichissement indéniable.

Pour préserver l'anonymat, cette synthèse n'a pu rendre compte avec précision des nombreuses remarques personnelles des anciens membres. La longueur et la richesse de leurs réflexions témoignent de l'attachement qu'ils gardent envers l'établissement, mais aussi de la

[5] La promotion recrutée en 1974, au début de l'enquête, présentait un âge moyen de 25 ans et deux mois ; en 2003, les membres recrutés (hors poste de maître de conférence, qui n'existait pas en 1974) avaient en moyenne 27 ans et 3 mois. La promotion 2013 présente quant à elle une moyenne d'âge de 31 ans et 1 mois.

diversité des analyses qu'ils font de la place de l'EFR en général et du statut de membre en particulier dans les évolutions du XXIe siècle. Il n'est pas facile de résumer ces points de vue, car les profils des membres et les évolutions ultérieures de leur carrière sont suffisamment diversifiés pour qu'ils expriment des recommandations très contrastées, pour ne pas dire opposées. Je m'attacherai à ceux qui expriment des réserves ou formulent des conseils de portée générale, comme une aide à la réflexion sur les orientations futures.

Pour la période du séjour romain, les bémols à la satisfaction générale tournent autour d'un certain sentiment d'irresponsabilité (revers de la liberté plébiscitée ?) et d'une impression partagée par beaucoup de vivre en vase clos dans un trop petit monde, impression renforcée par le poids « mondain » représenté par la présence de l'EFR au palais Farnèse. Cela n'empêche pas certains (très minoritaires) de regretter que les membres de l'EFR ne bénéficient pas de logements en commun comme d'autres institutions du même type, pour accroître l'esprit communautaire. Certains déplorent une insuffisante mobilisation des anciens membres par l'EFR, mais aussi par eux mêmes en quelque sorte, puisqu'ils s'étonnent de l'absence d'une association les regroupant.

Globalement les membres estiment que leur statut a été un atout au moment de leur sortie pour trouver un poste de titulaire correspondant à leur formation. Cependant plusieurs soulignent la relative fréquence d'un accueil parfois un peu froid de la part de l'université française devant des jeunes chercheurs qui ont bénéficié d'une situation tellement plus privilégiée que le reste de leurs contemporains. La raison n'en est d'ailleurs pas à chercher seulement du côté des milieux universitaires, mais aussi dans l'attitude des membres eux-mêmes, parfois ressentie comme arrogante. Le constat que font les plus anciens est que le séjour à Rome n'est plus actuellement la récompense d'un « cursus grandes écoles », mais le début d'efforts.

Les réflexions ont été particulièrement riches (et contrastées) sur les évolutions possibles du statut et de la place des membres dans le dispositif actuel de la recherche en SHS. L'impression d'ensemble qui ressort va en faveur d'une plus grande souplesse et d'une diversification des profils. Ainsi certains estiment que les temps de séjours doivent s'adapter au type de dossiers (tous les sujets de recherche ne nécessitent pas des séjours de trois ans). Au-delà des opinions tranchées s'opposent : faut-il, par une sorte de retour en arrière vers les années 1980-1990, recruter les membres pour finir leur thèse ? Faut-il au contraire ne plus recruter que des collègues déjà titulaires, ce qui serait transformer l'EFR en une sorte d'institut d'études avancées ? D'autres réflexions, partant du profil des membres d'aujourd'hui (majoritairement des jeunes post-doctorants) estiment qu'il faut le préserver, mais le concevoir dans un ensemble plus vaste d'opportunités de déplacements offertes par les dispositifs actuels (contrats doctoraux, post-doc français et européens, etc.), diversifier les types d'accueil à l'EFR (en renforçant ce qui se fait depuis une dizaine d'années avec les hôtes scientifiques et à présent les chercheurs résidents), favoriser les mobilités au sein du réseau des EFE.

Enfin, un certain nombre de collègues s'exprime sur la place de l'EFR de manière plus globale. Il lui est reproché de ne pas avoir toujours su rester en prise avec l'université française et ses préoccupations, les évolutions de la recherche actuelle. Les conseils portent sur une ouverture vers les champs de la recherche innovante en sciences sociales par exemple, un renforcement dans le domaine de la production et de la diffusion des savoirs sous différentes formes, en particulier électronique, un renforcement de sa place dans le dispositif de la formation doctorale (à travers les ateliers thématiques dont elle propose déjà un certain nombre chaque année), et un accroissement de sa visibilité non seulement au sein des réseaux universitaires européens et mondiaux, mais aussi en direction de milieux sociaux plus larges dont elle reste insuffisamment connue. Toutes ces évolutions doivent se faire, bien sûr, sans que l'EFR perde « de son attractivité et de ses exigences scientifiques », comme le dit un des anciens membres interrogés.

Vaste défi, que l'équipe en charge de présider actuellement aux destinées de l'EFR s'efforce de relever.

ANNEXE 1 Questionnaire

1) Vous avez été membre de l'École française de Rome dans une des sections suivantes :
Antiquité
Moyen-Age
Histoire moderne et contemporaine

2) Indiquez la date d'arrivée et la date de départ

Caractéristiques sociodémographiques au moment de votre entrée à l'École française de Rome

<u>État-civil</u>

3) Date de naissance

4) Lieu de naissance
(Arrondissement pour Paris et certaines grandes villes ou nom et code postal pour les autres localités)

5) Sexe
Masculin / féminin

6) Nationalité
française / étrangère (précisez le pays)

7) Profession de votre père

8) Profession de votre mère

9) Professions de vos grands-parents
Paternels
Maternels

10) Avez-vous eu dans votre entourage familial, scolaire, amical, une ou plusieurs personnes qui vous ont incité(e) à entrer à l'École française de Rome ?
(soit parce qu'elles ont été, elles-mêmes, membres ou résidentes à Rome, liées à l'Italie pour des raisons personnelles ou professionnelles, ou pour une autre raison ?)

11) Situation matrimoniale au moment où vous entrez à l'EFR
Célibataire
Marié(e)
Veuf(ve)
Divorcé(e)
Concubinage
Autre

<u>Avant d'entrer à l'École française de Rome</u>

12) Avez-vous fait vos études :
dans l'enseignement public ?
dans l'enseignement privé ?

13) Dans quelle série avez-vous obtenu le baccalauréat ?
En quelle année ?
Avez-vous eu une mention ?

14) Langues étudiées pendant vos études générales ? (Soulignez la ou les langues)
Grec, latin, anglais, allemand, espagnol, italien, russe ou autre (précisez)

15) Langues parlées
Anglais, allemand, espagnol, italien, russe ou autre (précisez)
16) Êtes-vous entré (e) dans une classe préparatoire aux grandes écoles ?
Si oui dans quelle ville, dans quel établissement ? En quelle année ?

17) Avez-vous été élève d'une grande école ?
Laquelle ?
En quelle année ?

18) Dans quelle université avez-vous effectué votre cursus ? Précisez les dates

19) Avez-vous suivi un autre cursus ? Précisez

20) Avez-vous effectué une partie de vos études supérieures à l'étranger ? Précisez

21) Quels diplômes et titres aviez-vous lorsque vous êtes entré(e) à l'EFR ?
Agrégation, dans quelle discipline ? Dans quelle université ? En quelle année ?
DEA/master, dans quelle discipline ? Dans quelle université ? En quelle année ? Avec quel directeur ?
Doctorat, dans quelle discipline ? Dans quelle université ?
En quelle année ? Avec quel directeur ?
Autres diplômes obtenus, indiquez l'année
CAPES
Diplôme d'archiviste paléographe
Autres (précisez)
Votre directeur de thèse a-t-il été membre de l'école française de Rome ou de l'École française d'Athènes ?

22) Aviez-vous une activité professionnelle rémunérée avant d'entrer à l'EFR ?
Fonctionnaire (dont maître de conférences)
Fonctionnaire stagiaire
Allocataire-moniteur
Allocataire de recherche
Contractuel du secteur public
Contractuel du secteur privé
Professions libérales (précisez)
Autre ?

23) Aviez-vous des responsabilités administratives, syndicales ou associatives ? Précisez

24) Avant votre séjour à l'École française de Rome, avez-vous été
Boursier de l'École française de Rome ? Combien de mois ?
Boursier de l'École française d'Athènes ? Combien de mois ?
Boursier de la Casa de Vélazquez ? Combien de mois ?
ou autre (précisez)

25) Aviez-vous déjà eu :
un ou plusieurs ouvrages publiés ?
un ou plusieurs articles publiés ?
Dans les MEFRA ?
Dans les MEFRM ?
Dans les MEFRIM ?
Ou autre (précisez)

26) Si vous aviez un(e) conjoint (e) au moment de votre entrée à l'EFR :
Pouvez-vous indiquer sa date et son lieu de naissance ?
Pouvez-vous indiquer son diplôme le plus élevé (s'il s'agit d'études supérieures) et la discipline dans laquelle il (elle) l'a obtenu ?
Exerçait-il (elle) une activité professionnelle ? Si oui laquelle ?
Votre entrée à l'EFR a-t-elle eu une incidence sur son activité professionnelle ?
(Mise en disponibilité, demande de mutation, suspension ou réorientation d'activités, ou autre ?)

27) Nombre d'enfants au moment de votre séjour à l'EFR ?

<u>Motivations avant l'entrée à l'École française de Rome</u>

28) Avez-vous résidé en Italie avant votre entrée à l'EFR ?

29) Vous avez souhaité présenter votre candidature à l'EFR pour les raisons suivantes que vous pourrez classer par ordre de priorité (en numérotant)
Pour terminer votre doctorat
Pour approfondir une recherche directement liée à l'Italie et à Rome
Pour vous perfectionner auprès de spécialistes italiens
Pour rencontrer d'autres chercheurs français ou étrangers
Pour élargir vos relations professionnelles
Pour le prestige de l'institution
Ou pour d'autres raisons que vous pouvez énoncer

30) Combien de fois vous êtes-vous présenté(e) ?

31) Si vous n'aviez pas été reçu (e), aviez-vous d'autres projets ?
Prendre un poste dans l'enseignement secondaire pour finir votre thèse ?
Rester dans l'enseignement secondaire ?
Trouver une allocation ou un poste temporaire à l'Université ?
Chercher une bourse à l'étranger ?
Passer d'autres concours de recrutement ? Précisez

32) Votre projet de recherche pour entrer à l'EFR était-il ?
De poursuivre ou d'achever votre doctorat ?
De développer une recherche post-doctorale ?
Dans la lignée de votre thèse ?
Sur un sujet sensiblement différent ?

<u>Le séjour à l'École française de Rome</u>

33) Quelle était votre connaissance de la langue italienne à votre arrivée ?
Parlée et écrite couramment ?
D'un niveau moyen ?
D'un niveau faible ?

34) Quelle est votre connaissance de la langue italienne aujourd'hui ?

35) Le séjour a-t-il été	très utile	Assez utile	peu utile	Pas utile
Pour améliorer votre thèse				
Pour réaliser votre projet de recherche				
Pour connaître les milieux italiens				
Pour nouer des relations professionnelles en Italie, en France, dans d'autres pays				
Pour ouvrir de nouvelles perspectives				
Pour vous faire connaître				
Pour apprendre le métier de chercheur				

(Mettre un X dans la case choisie)

36) Quels autres lieux de travail avez-vous fréquentés pendant votre séjour à l'EFR ? Précisez

37) Quand avez-vous soutenu votre (ou vos) doctorats ?
Avant l'entrée à l'EFR ?
Pendant la 1ère année ?
Pendant la 2ème année?
Pendant la 3ème année ?
Éventuellement, pendant la 4ème année ?
Ou, après votre départ de l'EFR ? Combien d'années après ?

38) Si cela vous concerne, avez-vous été qualifié au CNU pendant votre séjour à l'EFR ?
Oui / non

39) Quel temps avez-vous consacré à d'autres formes d'activité culturelle (fréquentation des musées, des sites archéologiques, des expositions, des concerts ; connaissance de la littérature et du cinéma italiens, voyages en Italie, et autres) ?

40) Quels aspects du séjour avez-vous le plus appréciés ?

41) Quels aspects du séjour avez-vous le moins appréciés ?

42) À la réflexion, avez-vous le sentiment d'avoir été sélectionné (e)
trop jeune ?
au bon moment de votre parcours professionnel ?
trop âgé(e) ?

43) Pour faire connaître vos activités, quels ont été les moyens les plus opérants ?
Participation à un travail collectif (préparation d'une exposition, d'un colloque, ou autre ?)
Rencontre avec les hôtes en résidence ou les intervenants extérieurs ?
Échanges avec d'anciens membres ?
Relations avec le milieu intellectuel romain et italien ?
Relations avec les autres institutions étrangères ? Si oui, lesquelles ?
Relations avec le Maghreb, les Balkans, ou autre ?

Après le séjour à l'École française de Rome

<u>Contacts avec l'École française de Rome</u>

44) Etes-vous resté (e) en contact avec l'institution pendant les dix ans qui ont suivi votre sortie ?
Oui / Non

Si oui
Y êtes-vous revenu (e) ?
Envoyez-vous des informations concernant votre carrière ?
Participez-vous à des programmes de recherche ?
Avez-vous des responsabilités dans des programmes de recherche ?

45) Avez-vous conservé des relations
Avec les membres de votre section ?
Avec les membres des autres sections ?
Précisez ?

46) Avec des personnes que vous avez connues à Rome pendant votre séjour ?
Françaises / Italiennes / Autres

47) Avez-vous établi des contacts avec les pensionnaires de l'Académie de France à Rome ? (Dans quelles conditions ? travail, échanges, festivités, etc.)

48) Êtes-vous entré (e) en relation avec des membres de l' EFR d'autres générations ?

49) Considérez-vous que vous êtes bien informé (e) des activités actuelles de l'EFR ?

50) Quelles relations avez-vous entretenues ou entretenez-vous toujours avec l'Institut de France ?
Rapport de votre mémoire de 3ème année (nom du rapporteur)
Fréquentation de la bibliothèque de l'Institut
Présence aux séances des Académies des Inscriptions et Belles Lettres ou Sciences Morales et Politiques
Présentation de travaux aux séances des deux académies
Prix obtenus

<u>Activités professionnelles dans les 10 ans qui ont suivi votre retour en France</u>

51) Quelle situation aviez-vous à votre sortie de l'EFR ?
Poste dans l'enseignement secondaire
Poste de maître de conférences
Poste de chargé de recherches au CNRS
Titulaire
Temporaire (« 4e année »)
Poste dans un service d'archives ou de bibliothèque
Poste dans un musée
Charge temporaire d'enseignement et de recherche (ATER, etc.)
Bourse post-doctorale
Demandeur d'emploi
Autres

52) Avez-vous changé de situation après votre séjour à l'EFR ?
un an après ?
deux à trois ans après ?
plus de trois ans après ?
Précisez dans quelle situation vous vous êtes alors trouvé(e) ?

53) Quand avez-vous soutenu votre thèse d'État ou votre habilitation à diriger des recherches ?

54) À votre retour,
Avez-vous été sollicité par des réseaux de diffusion privés (télévision ou autre) ?
Avez-vous signé un contrat avec une maison d'édition ?
Ou autre ?

55) Avez-vous noté une différence entre le revenu perçu avant d'entrer à l'EFR et le revenu perçu après ?
Oui / Non
Si oui, était-elle ?
Faible / Moyenne / Forte

56) Avez-vous été invité(e) à l'étranger ou y travaillez-vous ? Si oui, dans quelles conditions (précisez)

57) Avez-vous été impliqué (e) dans des programmes internationaux ? (précisez)

58) Avez-vous été parmi les partenaires principaux d'un ou plusieurs programmes internationaux ?

59) Avez-vous reçu un prix ? Si oui, précisez

60) Avez-vous reçu une ou plusieurs décorations ? Si oui précisez

61) Avec le recul, pensez-vous avoir été plutôt
Avantagé(e) par rapport à vos contemporains qui n'ont pas fréquenté l'EFR ?
Placé(e) dans les mêmes conditions ?
Désavantagé(e) ? Expliquez pourquoi ?

62) Disposez-vous d'un site Internet
- personnel ?
- institutionnel ?

63) Auriez-vous des réflexions personnelles à rajouter pour compléter cette enquête sur le devenir professionnel des membres de l'École française de Rome ?

Conformément aux recommandations de la CNIL, ce questionnaire est strictement anonyme et sera utilisé à des fins purement statistiques.

ANNEXE 2

Devenir professionnel des membres dans les dix années qui suivent leur sortie

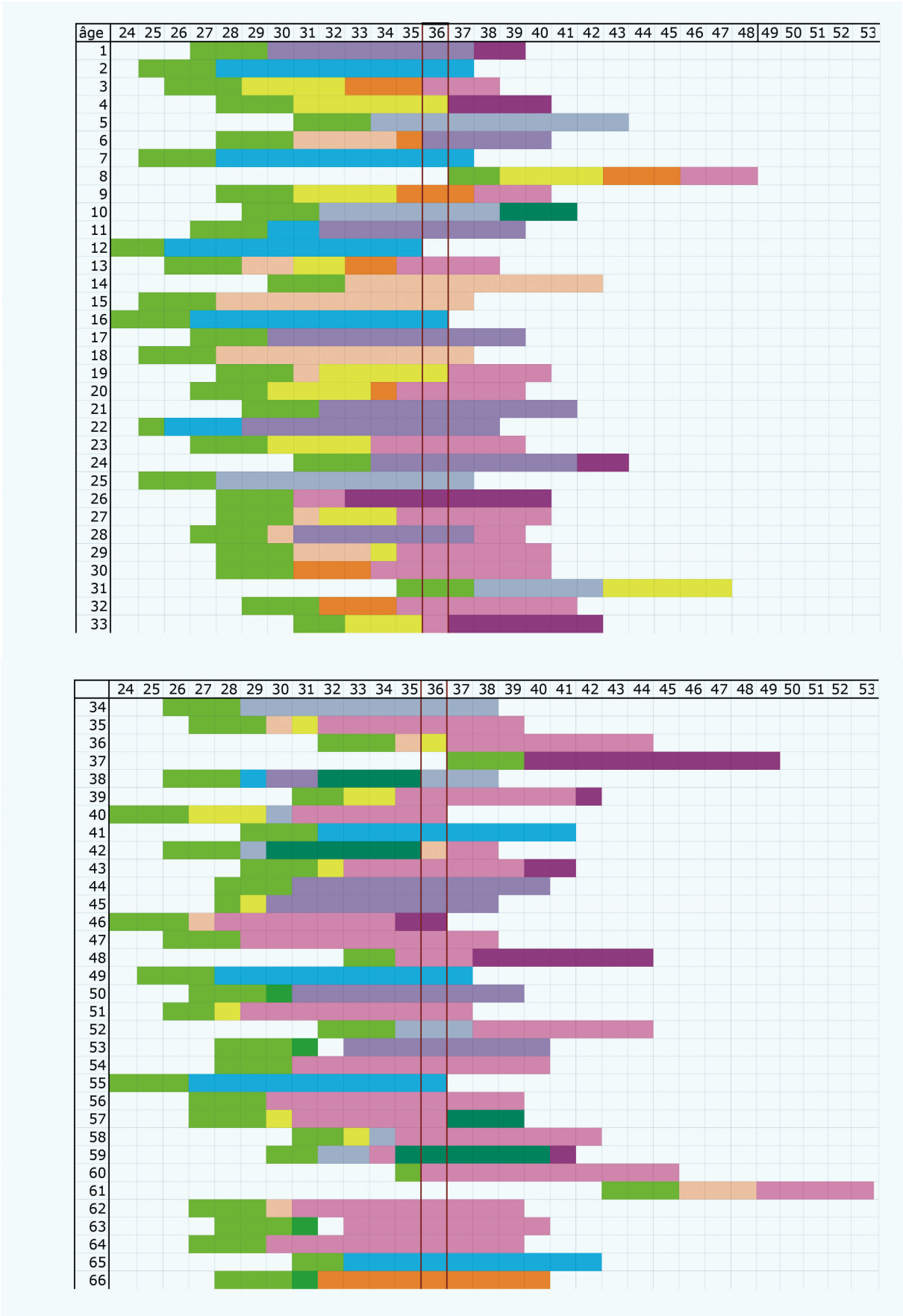

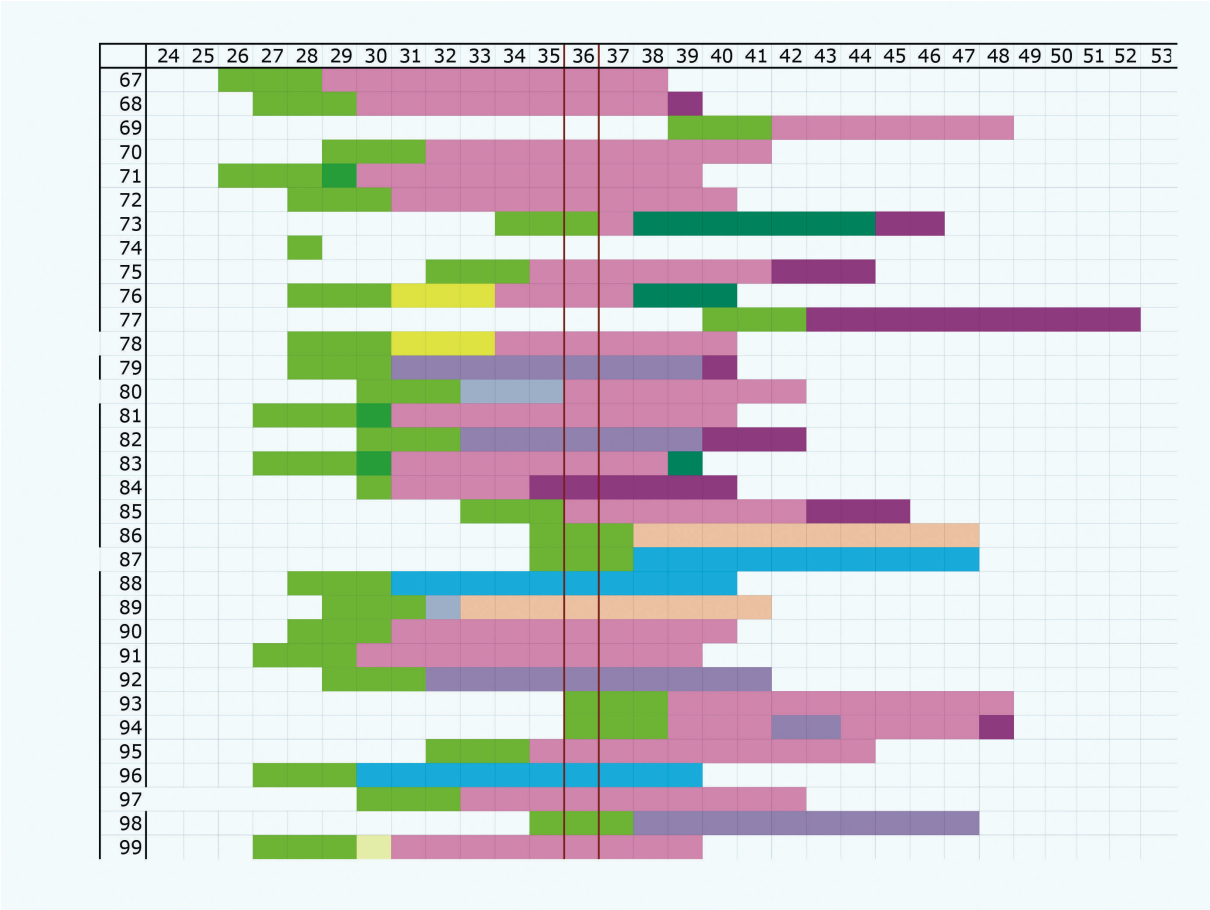
24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

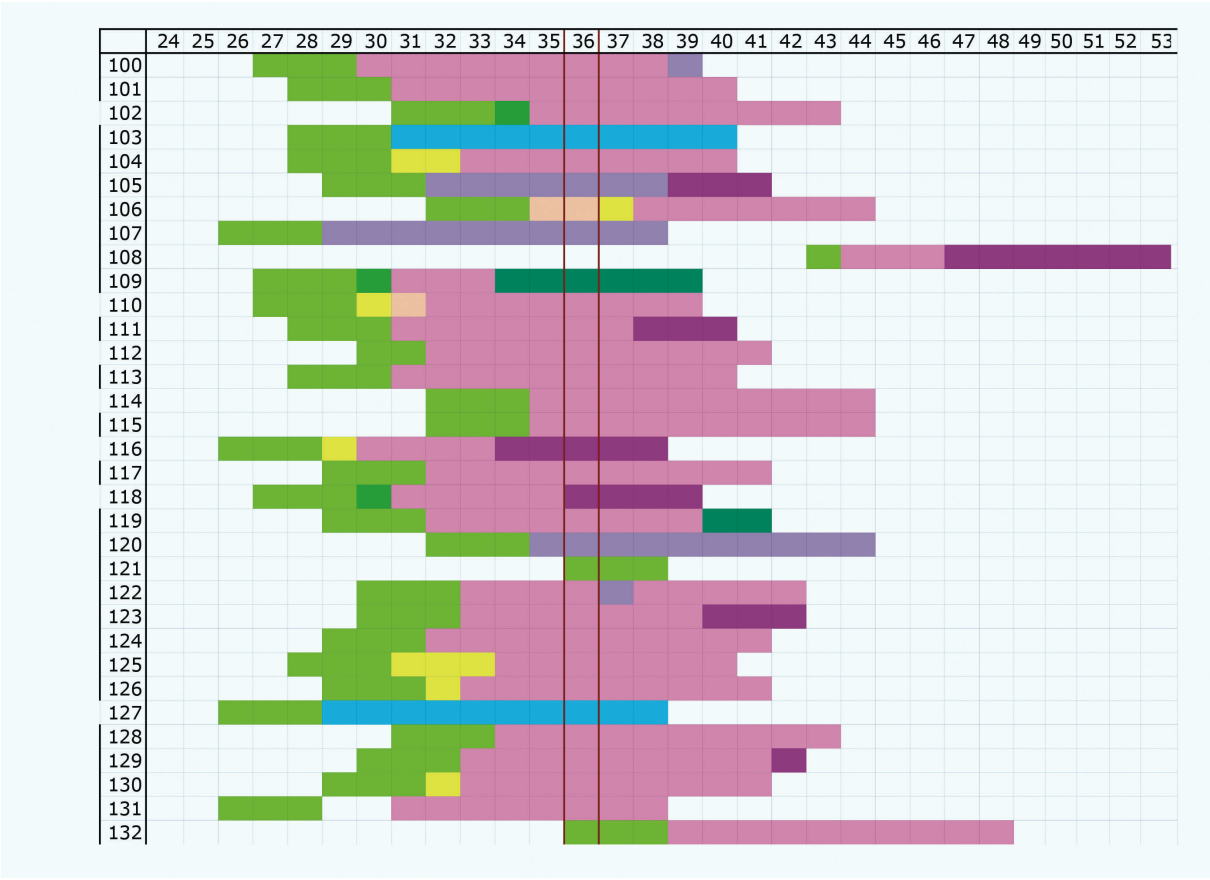
24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132

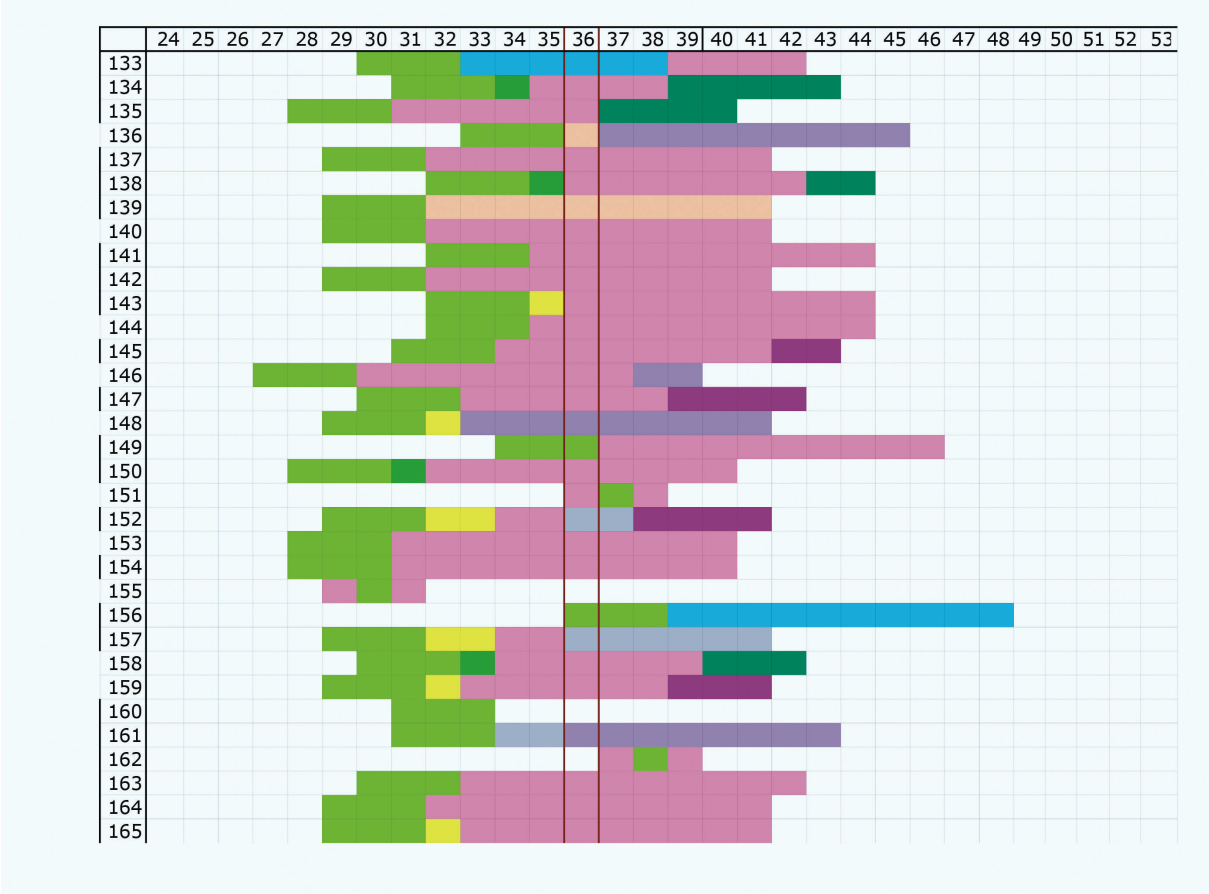
24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165

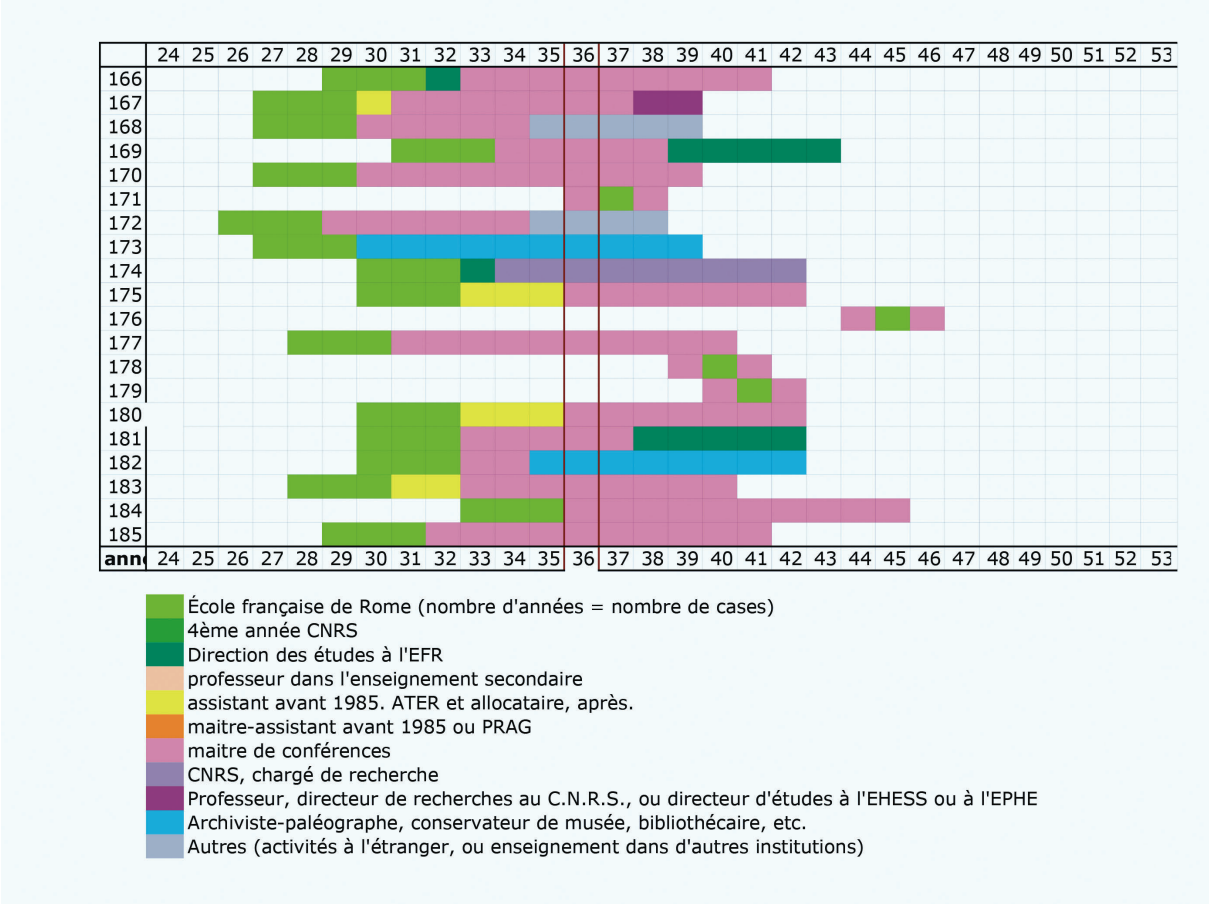
24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
ann
École française de Rome (nombre d'années = nombre de cases)
4ème année CNRS
Direction des études à l'EFR
professeur dans l'enseignement secondaire
assistant avant 1985. ATER et allocataire, après.
maitre-assistant avant 1985 ou PRAG
maitre de conférences
CNRS, chargé de recherche
Professeur, directeur de recherches au C.N.R.S., ou directeur d'études à l'EHESS ou à l'EPHE
Archiviste-paléographe, conservateur de musée, bibliothécaire, etc.
Autres (activités à l'étranger, ou enseignement dans d'autres institutions)